

Communiqué de presse

Rapport d'activité 2016

Plus de 157 000 salariés ont bénéficié d'une formation financée par le Forco

Paris, le 7 septembre 2017. En 2016, le Forco a réalisé une collecte de 359 millions d'euros*, dont 290 millions d'euros au titre de la formation professionnelle continue et 69 millions d'euros au titre de la taxe d'apprentissage. Pour soutenir l'effort de formation de ses 42 213 entreprises adhérentes, le Forco a également mobilisé 90 millions d'euros de financements externes.

Tous dispositifs confondus, 157 419 salariés ont bénéficié d'une formation financée par le Forco en 2016, pour un total de 17,2 millions d'heures de formation (hors apprentissage). Le nombre de contrats de professionnalisation progresse de 2,4 % par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 25 446 bénéficiaires. Au cours des dix dernières années, le Forco a ainsi financé plus de 200 000 contrats de professionnalisation. Pour sa deuxième année de mise en service, le CPF (Compte personnel de formation) connaît une forte progression (+ 373 %), ce qui représente 7 519 bénéficiaires et 527 766 heures de formation.

Côté dispositifs Emploi, le Forco a financé 3 901 POE (Préparation opérationnelle à l'emploi), dont une majorité de POE collectives (2 078), pour un total de 599 661 heures de formation. Enfin, le nombre de bénéficiaires de CSP (Contrat de sécurisation professionnelle) s'élève à 1 164 pour 296 175 heures de formation.

A la veille d'une nouvelle réforme de la formation continue, « les alternances » et la sécurisation des parcours professionnelle constituent deux thématiques prioritaires pour le Forco et les 13 branches professionnelles du Commerce et de la Distribution qui lui font confiance.

**Collecte au 28 février 2017 sur Masse salariale brute (MSB) 2016 - Source ESF 2016.*

Chiffres clés 2016

- 359 millions d'euros de collecte, dont 69 millions d'euros au titre de la taxe d'apprentissage
- 90 millions d'euros de financements externes
- 42 213 entreprises adhérentes
- 157 419 salariés formés (hors taxe d'apprentissage), soit 17,2 millions d'heures de formation
- 25 446 contrats de professionnalisation financés
- 3 901 bénéficiaires de POEC et POEI accompagnés

En savoir +

Télécharger le rapport d'activité 2016 en cliquant [ICI](#)

A propos du Forco

Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) par l'Etat, le Forco collecte et optimise les contributions annuelles des entreprises au titre de la formation professionnelle continue. Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'OPCA du Commerce et de la Distribution* est également habilité à percevoir la Taxe d'apprentissage. Grâce à ces fonds, le Forco finance la formation des salariés à travers différents dispositifs : plan de formation, CPF (Compte personnel de formation), périodes et contrats de professionnalisation...

Le Forco propose un appui conseil RH-Formation pour accompagner la performance des entreprises, à travers des solutions simples et innovantes, en particulier pour les TPE/PME. Depuis 1996, le Forco héberge l'Observatoire prospectif du Commerce qui conduit des études, développe des outils pour les 13 branches professionnelles qui le gouvernent et met à disposition des informations et des ressources sur l'emploi et la formation.

En savoir + : www.forco.org

**Treize branches professionnelles font confiance au Forco : Bricolage ; Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros) ; Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie ; Commerce des articles de sport et équipements de loisirs ; Commerce succursaliste de la chaussure ; Commerce succursaliste de l'habillement ; Commerces de Détail Non Alimentaires ; Grands magasins et Magasins populaires ; Horlogerie commerce de gros ; Import-Export ; Optique-lunetterie de détail ; Professions de la photographie ; Vente à distance.*

Contact Presse

Forco - Philippe ANDREANI - Tél. : 06 69 05 77 16 - pandreani@forco.org